

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
10 09 2020

Date de convocation :
20/08/2020

Nombre de délégués :
En Exercice : 12
Présents : 12
Votants : 12
Absents :
Excusés :

L'an deux mille vingt, le huit septembre à dix huit heure, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER,

PRESENTS : M DAVID Franck, M FASSETT Gérôme, M VUILLET Christian, M PICHON Jean Claude, M DECOTE Yves, M BAUD Jean Baptiste, M MEUGIN Olivier, Mme CALINON Séverine, M BARBERET Emmanuel, M GOUNAND Alain, M THIEBAUD Pierre, M CORDIER Etienne

EXCUSES : ;

SECRETAIRE DE SEANCE : DAVID Franck

20-20

Objet : Détermination du nombre de Vice-Présidents

Vu les statuts du Syndicat mixte Doubs Loue,

Selon les dispositions prévues à l'article 10 : Président et bureau syndical,

Le Président rappelle que la composition du bureau syndical est librement déterminée par l'organe délibérant.

Dans ces conditions, le Président propose de fixer le nombre de Vice-présidences à 5, de manière à ce que chaque adhérent soit représenté au sein du bureau.

- Après en avoir délibéré, le Comité syndical, **à l'unanimité**, fixe le nombre de Vice-présidences à **5**.

RENDU EXECUTOIRE



Pour extrait conforme,

A Dole, 8 septembre 2020,

Le Président du syndicat mixte Doubs Loue,



Monsieur Etienne CORDIER